

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les personnes-ressources ci-dessous.

Paul Howard
Directeur des communications
et des affaires publiques
416 646-7279
phoward@iiroc.ca

Karen Archer
Chef des relations avec les médias
416 865-3046
karcher@iiroc.ca

Une vidéo de l'OCRCVM fournit des conseils utiles aux investisseurs âgés

Que ferez-vous lorsque votre conseiller en placement prendra sa retraite?

Le 15 juin 2017 (Toronto, Ontario) – Dans le cadre du Mois des personnes âgées, l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) lance des vidéos éducatives à l'intention des investisseurs âgés et des conseillers afin de les aider à bien se préparer au départ à la retraite d'un conseiller et à gérer les questions que cette situation peut soulever.

Dans la [vidéo destinée aux investisseurs](#), John Scott, professionnel comptant plus de 25 années d'expérience dans le secteur des placements, fournit des conseils utiles sur ce que les investisseurs âgés devraient faire lorsque leur conseiller en placement prend sa retraite.

M. Scott donne aussi des conseils sur la recherche d'un nouveau conseiller et sur les questions que les personnes âgées devraient poser avant de choisir une nouvelle personne.

« Il est important que les investisseurs aient du soutien durant la transition d'un conseiller à un autre, et qu'ils se sentent à l'aise de poser des questions lorsqu'ils recherchent un nouveau conseiller en placement, a déclaré Lucy Becker, vice-présidente aux affaires publiques et aux services de formation des membres. Nous encourageons les conseillers à présenter cette vidéo à leurs clients âgés et à visionner également la webémission que nous avons créée à leur intention pour les aider à bien préparer leur retraite. »

L'OCRCVM a également lancé cette semaine, à l'intention des sociétés qu'il réglemente et de leurs conseillers en placement, une [webémission](#) portant sur les conseillers âgés et sur les aspects qu'ils doivent prendre en considération et gérer lorsque leur carrière tire à sa fin, comme les conséquences de leur départ sur leurs clients.

John Scott aussi est l'un des invités de cette webémission et est accompagné de Barry LaValley, président du Retirement Lifestyle Centre et expert reconnu en matière de retraite.

La vidéo à l'intention des investisseurs s'ajoute aux autres ressources que l'OCRCVM a élaborées pour contribuer à la protection des investisseurs âgés.

L'OCRCVM a aussi créé un bulletin de l'investisseur intitulé [Êtes-vous bien préparé financièrement?](#), qui encourage les personnes âgées à faire des recherches et à poser des questions.

Les investisseurs trouveront également une liste de ressources utiles fournies par d'autres organismes de réglementation, organismes gouvernementaux et organismes sans but lucratif dans la [section du site Internet de l'OCRCVM réservée aux personnes âgées](#).

L'OCRCVM est l'organisme d'autoréglementation national qui surveille l'ensemble des courtiers en placement et l'ensemble des opérations que ceux-ci effectuent sur les marchés de titres de capitaux propres et les marchés de titres de créance au Canada. L'OCRCVM établit des normes élevées en matière de réglementation et de commerce des valeurs mobilières, assure la protection des investisseurs et renforce l'intégrité des marchés tout en favorisant des marchés financiers sains au Canada. L'OCRCVM s'acquitte de ses responsabilités de réglementation en établissant des règles régissant la compétence, les activités et la conduite financière des sociétés membres et de leurs employés inscrits et en assurant leur mise en application. Il établit des règles d'intégrité du marché régissant les opérations effectuées sur les marchés de titres de capitaux propres canadiens et en assure la mise en application.